

## DEMANDE DE RACCORDEMENT ET D'ABONNEMENT À LA DISTRIBUTION D'EAU

Immeuble situé à ..... Réf. cadastrale.....

Adresse ..... N° .....

Nouvelle construction  Immeuble existant  Jamais raccordé

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date présumée de commencement des travaux de construction : .....

Nom et prénom du propriétaire .....  
(Dénomination si société)

Date de naissance  -  -  Tél. privé..... GSM .....

Bureau ..... Mail.....

Adresse  N°  Bte

Code postal  à  T.V.A. BE

(Merci de nous signaler toute modification de données ou changement d'adresse)

Nom, adresse et numéro de téléphone de :

Architecte // Bureau d'étude : .....

Entrepreneur : .....

Installateurs : 1. Sanitaire .....

2. Chauffage .....

### DESTINATION DU BÂTIMENT

Usage strictement domestique  Usage strictement professionnel (Précisez l'activité) .....

Usage mixte domestique et professionnel (Précisez l'activité) .....

Pour les immeubles à appartements, précisez :

Nombre d'appartements : ..... Nombre de niveaux : ..... Hauteur totale : .....

### INFORMATIONS UTILES SUPPLÉMENTAIRES

Prévoyez-vous :

1.  Le placement d'un appareil de traitement d'eau ? Si oui, lequel ? (adoucisseur, anti-calcaire, déminéralisateur...)

2.  L'utilisation d'une eau de provenance autre que celle de l'INASEP :  Puits -  Citerne (capacité). ..... Litres

3.  L'installation de :  Pompe à chaleur -  Panneaux solaires -  Conditionnement d'air -  Piscines-vasques

Autres installations spéciales (Lesquelles). .....

4.  L'équipement de W.C. et urinoirs par :

Réservoirs de chasse : (nombre) ..... Flush-valves (nombre). ..... Ø nominal .....

5.  L'installation de pompes ? Sauf autorisation écrite préalable de l'Intercommunale, l'installation d'un dispositif d'aspiration directe sur le réseau est interdite. Les caractéristiques techniques des pompes (courbes, pressions d'enclenchement et de déclenchement) doivent être jointes au présent document. Si l'installation de surpression dessert des parties d'immeuble seulement, veuillez préciser la répartition des zones ainsi alimentées.

Intercommunale Namuroise  
de Services Publics

Distribution d'eau // Laboratoire  
Rue de l'Hôpital 6  
5600 Philippeville  
Tél. + 32 (0)71 66 79 25  
Fax + 32 (0)71 66 80 18  
infode@inasep.be // www.inasep.be

#### RÉSERVÉ AU SERVICE TECHNIQUE

Client : .....

Fiche racc. : .....

BSH : ..... Dossier : .....

Intervention : .....

Devis : .....

Réservation : .....

## AUTRES RENSEIGNEMENTS (RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES OU IMMEUBLES À PLUSIEURS LOGEMENTS)

### 6. L'installation de réservoirs de disconnexion ?

A quelle fin ? .....Contenance ..... m<sup>3</sup>

### 7. Une installation de lutte contre l'incendie ?

- Y a-t-il des exigences ?
  - émanant des pompiers ? (Si oui, joindre copie des documents)
  - résultant d'autres obligations ? (Si oui, joindre copie des documents)
  
- Y a-t-il des exigences ?
  - dévidoirs à alimentation axiale Nombre .....
  - dévidoirs combinés avec raccord DSP de Ø 45 mm Nombre .....
  - raccord DSP de Ø 45 mm Nombre .....
  - bouches d'incendie souterraines Ø 80 mm Nombre .....
  - bornes aériennes d'incendie Ø 80 mm Nombre .....
  - bornes aériennes d'incendie Ø 100 mm Nombre .....
  - têtes de sprinkler indépendantes Nombre .....  
(p. ex. dans vide-pubelles : diamètre de l'ajustage : .....) )
  - installation automatique de type sprinkler ?
  - autres .....

**L'installation intérieure devra être réalisée conformément aux prescriptions  
du Règlement de Distribution d'Eau alimentaire en Région wallonne.**

Fait à ....., le...../...../.....

Le propriétaire,

L'architecte ou le bureau d'étude,

### IMPORTANT

Il y a lieu de joindre à la présente des plans clairement côtés identiques à ceux annexés à la demande de permis d'urbanisme, à savoir:

- A. Un plan de situation (dans la commune) au 1/2500 avec références cadastrales.
- B. Un plan d'implantation (à l'échelle 1/250 ou 1/500) avec indication de la distance entre la façade de l'immeuble et la limite du domaine public.
- C. Une vue en plan du sous-sol ou du rez-de-chaussée comprenant l'emplacement prévu pour l'introduction du raccordement et pour le compteur définitif (proche du mur de façade).

N.B. Si les plans demandés ne sont pas joints à la présente, celle-ci ne sera pas prise en considération.